

**ARRÊTÉ N°2023-14**  
**RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN**  
**POUR LA 5<sup>E</sup> ANNEE DU DIPLÔME ET POUR LE DIPLÔME VALANT GRADE MASTER**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,  
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du  
diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;  
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;  
Vu le règlement des études pour l'année universitaire 2022-2023 ;

**LA DIRECTRICE ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury d'examen pour la 5<sup>e</sup> année du diplôme de Sciences Po Saint-Germain,  
sessions 1 et 2, et pour le diplôme valant grade Master sessions 1 et 2 est composé comme suit :

**Présidente** : Céline BRACONNIER, directrice

**Suppléant** : Sylvain MARY

**Membres du jury :**

Emmanuel BLANCHARD

Nathalie COSTE

**Article 2** : Le directeur des études cycle 2 et la Secrétaire générale adjointe Formation sont  
chargés de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Germain-en-Laye, le 04 décembre 2023

Céline BRACONNIER  
Directrice

